

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Arrêté du 16/07/2019

R. 4412-97 à R. 4412-97-6 du Code du Travail issu du décret 2017-899 du 9 mai 2017 modifié par le décret 2019-251 du 27 mars 2019 Norme NF X 46-020 d'août 2017



Numéro de rapport	A24/164
Propriétaire	Commune de Coarraze
Donneur d'ordre	Commune de Coarraze
Adresse de l'immeuble	3 rue Joliot Curie 64800 COARRAZE
Bâtiment ou installation	Immeuble de trois logements
Date de la commande	04/11/2024
La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage	04/11/2024
Date d'émission du rapport de repérage	04/12/2024
Référence du programme de travaux défini par le donneur d'ordre	Isolation thermique par l'extérieur, isolation des combles, changement de couverture, des portes et fenêtres des WC des logements

Signataire du rapport

Signature et Visa

Opérateur de repérage :

S.A.R.L. AESTIMO et AQUITAINE EXPERTISE
Siège social : 8, rue des Anciens Combattants
65270 St-Pé-de-Bigorre
Tél. : 05 62 41 85 97 / Portable : 06 87 54 42 52
N° de Siret : 849 273 156 00018 | APE : 7120B
N° TVA Intracommunautaire : FR20 849 273 156

LE TUTOUR Philippe
SARL AESTIMO et AQUITAINE EXPERTISE
Le 04/12/2024

Amiante

Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés

Référence (Sondage)	Matériaux ou produits	N° du local	Localisation	Etage	Référence (ZPSO)
N° 1	Éléments de canalisations enterrés en fibreciment	1	Façade Est	RDC	Z001
N°1	Éléments de canalisations enterrés en fibreciment				Z001
N° 2	Conduits d'eaux (pluviales)	2	Façades Sud et Nord	RDC	
N° 5	Conduits de ventilation	10	Façade Nord	1er	
N°12	Dalles de sol	9	Entrée Logement 1	RDC	
N°12	Colles bitumineuses				

Exclusions

Aucune

SOMMAIRE

SIGNATAIRE DU RAPPORT	1
CONCLUSIONS.....	2
DESCRIPTION DE LA MISSION	4
OBJET DE LA MISSION :	4
IDENTIFICATION COMPLETE DES DIFFERENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES :	4
IDENTIFICATION COMPLETE DU BATIMENT CONCERNE :	4
IDENTIFICATION DU BIEN CONCERNE :	4
PROGRAMME DE TRAVAUX	4
CADRE DE LA MISSION DE REPERAGE	5
PERIMETRE DU REPERAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES (ZONE D'INTERVENTION) :	5
PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES	5
PROGRAMME DE REPERAGE	5
RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES	6
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
DATES ET NATURE DES VISITES SUR SITE	6
ÉCARTS, ADJONCTIONS, SUPPRESSIONS PAR RAPPORT AUX NORMES EN VIGUEUR CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME NF X 46-020.....	6
CONDITIONS D'INACCESSIBILITE OU D'IMPOSSIBILITE DE REALISER DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES	7
LISTE DES ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES.....	7
RESULTATS DU REPERAGE.....	7
RESULTATS DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE :	7
LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS REPERES	8
COMMENTAIRE SUR LA MISSION.....	9
RAPPEL DES OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE CONCERNE PAR LA MISSION DE REPERAGE	9
ANNEXE : FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION.....	10
ANNEXE : PLANS ET/OU CROQUIS.....	15
ANNEXE : PROCES VERBAUX D'ANALYSE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ANNEXE : CERTIFICAT DE COMPETENCE	17
ANNEXE : ATTESTATION D'ASSURANCE.....	18

1	Description de la mission	
1.1	Objet de la mission :	
Le repérage de l'amiante avant travaux dans les immeubles bâtis, défini à l'article R. 4412-97 du code du travail, consiste à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux et interventions visés à l'article R. 4412-94 du code du travail et définis par le donneur d'ordre.		
Références de l'ordre de mission : Commune de Coarraze 9533 04.11.24		
1.2	Identification complète des différents intervenants et parties prenantes :	
Propriétaire de l'immeuble :		Commune de Coarraze
Demeurant :		Place des Anciens Combattants 64800 COARRAZE
Représenté par :		M. Penouilh
Commanditaire du repérage :		Commune de Coarraze
Opérateur ayant réalisé le repérage :		Monsieur LE TUTOUR Philippe
Nom et adresse de l'entreprise :		SARL AESTIMO et AQUITAINE EXPERTISE 8 rue des anciens combattants d'Afn 65270 SAINT-PÉ-DE-BIGORRE
N° de Siret :		84927315600018
RCP-compagnie-n° de police :		ALLIANZ IARD -53714223
1.3	Identification complète du bâtiment concerné :	
Dénomination :		Immeuble de trois logements
Adresse complète :		3 rue Joliot Curie 64800 COARRAZE
Référence Cadastre :		A - 1415
1.4	Identification du bien concerné :	
Date du PC ou date de construction :		Permis de Construire : Non communiqué Construction : 1969
Type et Fonction principale du bien :		Immeuble de trois logements Habitation
Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bien concerné :		Aucun
2	Programme de Travaux	
Le programme de travaux envisagé par le Donneur d'Ordre prévoit :		
Intitulé		
Isolation thermique par l'extérieur ,isolation des combles changement de couverture et des portes d'entrée		

3 Cadre de la mission de repérage

3.1 Périmètre du repérage : locaux et parties d'immeubles concernés (zone d'intervention) :

Parties d'immeuble concernées

Parties d'immeuble visitées	Etage	Travaux
Façade Est	RDC	Concernée
Façades Sud et Nord	RDC	Concernée
Façades Est et Nord	RDC	Concernée
Façades Ouest et Sud	RDC	Concernée
WC Logements 1 et 2	RDC	Concernée
Entrée Logements 1 et 3	RDC	Concernée
Entrée-Logement 2	RDC	Concernée
WC Logement 3	RDC	Concernée
Façades Nord-Ouest et Sud	1er	Concernée
Façade Nord	1er	Concernée
Logements et garages	Toiture	Concernée

Programme de repérage

Liste des composants et parties de composants à inspecter découlant du programme des travaux, conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 :

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou Produit	Commentaire
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités			
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	P	
	Plaques en matériaux bitumineux	P	
	Revêtements anti condensation sous bac acier	M	
Ardoises, bardeaux bitumineux	Ardoises composites hors fibro ciment	P	
	Ardoises en fibro ciment	P	
	Bardeaux bitumineux (« shingles »)	P	
Éléments associés à la toiture	Conduits de fumée, de cheminée, de ventilation	P	
	Conduits d'eaux pluviales	P	
	Garnissage des joints de dilatation	M	
	Joints de dilatation	M	
	Couvre-joints	P	
	Tresses d'étanchéité à l'air	P	
	Éléments complémentaires de toiture (chéneaux, rives, closoirs, faitages, mîtres, costières, etc.)	P	
	Jonctions bitumineuses	M	
	Solins en fibre ciment	P	
	Colle des solins en fibre ciment	M	
Éléments sous toiture	Pare-vapeur, pare pluie	P	
	Isolants fibreux en sous toiture	P	
	Flocages, enduits projetés	M	
Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés...), écrans de semi indépendance, pare-vapeur	P	
	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés...)	P	
	Parties planes ou relevés : complexes asphaltés	M	
	Colles, produits d'accrochage	M	
Fenêtres de toit, lanternaux, verrières	Mastics (vitriers, bitumineux...)	M	
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature	M	
	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes	P	
2 - Parois verticales extérieures et Façades			
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	Plaques, panneaux, bacs en fibres-ciment, éléments de remplissage	P	
	Ardoises composites hors fibro ciment	P	
	Ardoises en fibro ciment	P	
	Joints d'assemblage ou d'étanchéité, mastics, tresses	M	

Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage	Revêtements intérieurs anti condensation (hors peintures)	P
	Peintures des bardages métalliques	M
	Flocages, enduits projetés	M
	Carton-amiante	M
Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs	M
	Revêtements plastiques épais (RPE)	M
	Peintures sur béton	M
	Enduits pelliculaires de lissage/débullage	M
	Colles et joints (faïence, pâte de verre, carrelage), ragréages, primaires d'accrochage, Imperméabilisants	M
	Éléments en maçonnerie silico-calcaire (1880-1940) briques blanches silico-calcaire	P
	Garnissage des joints de dilatation	M
	Joints de dilatation	M
	Couvre-joints	P
	Appuis de fenêtres en fibres-ciment	P
Menuiseries extérieures	Joints de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	M
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et structure	P
	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes	P
	Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres, etc.)	P
	Peintures décoratives	M
Éléments associés aux façades	Conduits de fumées, de cheminée, de ventilation	P
	Conduits d'eaux (pluviales et usées)	P
	Éléments ponctuels : chéneaux, rives, corniches	P
6 - Conduits et accessoires intérieurs		
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...)	M
	Matelas	P
	Enveloppes (bandes tissées enduites ou non), colles de calorifugeage	M
	Joints entre éléments, joints plats prédécoupés pour brides	M
	Rubans adhésifs	P
	Mastics	M
	Conduits en fibres-ciment, manchons	P
	Conduits en fibres-bitumes (conduits de drainage)	P
	Tresses dans câbles électriques d'alimentation, (notamment de secours, souvent orange), résistants au feu	P
Clapets / volets coupe - feu	Clapets (tunnels, lames, joints)	P
	Volets coupe-feu y compris ossature	P
	Rebouchages et calfeutrements de clapets et volets coupe-feu	M
Vide - ordures	Conduits et vidoirs en fibres-ciment	P
	Joints d'étanchéité des trappes	M
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers		
Conduits, Siphons	Éléments de canalisations enterrés en fibreciment	P
Voiries	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume), asphaltes	M
Espaces sportifs	Revêtements de sols	P
Aménagements extérieurs	Éléments en fibres-ciment (jardinières, bordures...)	P

3.2 Rapports précédemment réalisés

Néant

4 Conditions de réalisation du repérage

4.1 Dates et Nature des visites sur site

Néant

4.2 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur Conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020

--

4.3	Conditions d'inaccessibilité ou d'impossibilité de réaliser des investigations approfondies
------------	--

Néant

4.4	Liste des Zones présentant des Similitudes d'Ouvrages
------------	--

Dans le cadre de la mission de repérage, l'opérateur de repérage a défini les Zones Présentant des Similitudes d'Ouvrages suivantes :

Z001 : Conduits, Siphons Éléments de canalisations enterrés en fibrespiment (continue : NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)
Façade Est	Conduits, Siphons	Éléments de canalisations enterrés en fibrespiment	N° 1
	Conduits, Siphons	Éléments de canalisations enterrés en fibrespiment	N° 1

5	Résultats du repérage
----------	------------------------------

5.1	Résultats de l'Analyse Documentaire :
------------	--

Titre
Programme de travaux : Isolation thermique par l'extérieur ,isolation des combles changement de couverture

5.2 Liste des matériaux et produits repérés

Local	Etage	Zone	Elément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (oui/non)	Estimation de la quantité
Façade Est	RDC	Hors -sol	Conduits, Siphons	Éléments de canalisations enterrés en fibreciment	Résultat d'analyse	Oui	2 u
		Enterré	Conduits, Siphons	Éléments de canalisations enterrés en fibreciment	Résultat d'analyse	Oui	6,27 ml
Façades Sud et Nord	RDC	Façades Nord et Sud	Éléments associés aux façades	Conduits d'eaux (pluviales et usées)	Résultat d'analyse	Oui	8 u
		Façades Nord et Sud	Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	Peintures des bardages	Résultat d'analyse	Non	
Façades Est et Nord	RDC	Façades Est et Nord	Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs	Résultat d'analyse	Non	
Façades Ouest et Sud	RDC	Façades Ouest et Sud	Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs	Résultat d'analyse	Non	
WC Logements 1 et 2	RDC	Fenêtres	Menuiseries extérieures	Joints de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Résultat d'analyse	Non	
		Fenêtre	Menuiseries extérieures	Peintures décoratives	Résultat d'analyse	Non	
Entrée Logements 1 et 3	RDC	Porte d'entrée	Menuiseries extérieures	Peintures décoratives	Résultat d'analyse	Non	
Entrée-Logement 2	RDC	Porte d'entrée	Menuiseries extérieures	Peintures décoratives	Résultat d'analyse	Non	
WC Logement 3	RDC	Fenêtre	Menuiseries extérieures	Joints de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Résultat d'analyse	Non	
		Fenêtre	Menuiseries extérieures	Peintures décoratives	Résultat d'analyse	Non	
Façades Nord-Ouest et Sud	1er	Garde-corps	Menuiseries extérieures	Peintures décoratives	Résultat d'analyse	Non	
Façade Nord	1er	Façade Nord	Éléments associés aux façades	Conduits de ventilation	Résultat d'analyse	Oui	3 u
Logements		Façades Nord et Sud	Façades	Bardage bois		Non	
	Toiture	Toiture	Toiture logements	ardoises naturelles		Non	
		Toiture	Toiture logements	gouttières et solins en zinc		Non	
		Toiture	Toiture garages	ardoises naturelles		Non	
		Planchers	sol	bordures en béton dalles béton gravillonnées		Non	
Logement Est	RDC	Entrée	Plancher	Dalles de sol	Résultat d'analyse	Oui	10 m²
Logement Est	RDC	Entrée	Plancher	Colles bitumineuses	Résultat d'analyse	Oui	10 m²

Amiante

5.3	Commentaire sur la mission
Néant	

5.4	Rappel des obligations du propriétaire concerné par la mission de repérage
------------	---

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

ANNEXE : Fiches d'identification et de cotation

PRELEVEMENT : P001



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
Commune de Coarrazze	Commune de Coarrazze 9533 04.11.24	RDC - Façade Est Conduits, Siphons - Hors -sol
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
LE TUTOUR Philippe	04/11/2024	Éléments de canalisations enterrés en fibrespiment
Résultat amiante		
Présence d'amiante		

PRELEVEMENT : P002



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
Commune de Coarrazze	Commune de Coarrazze 9533 04.11.24	RDC - Façades Sud et Nord Éléments associés aux façades - Façades Nord et Sud
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
LE TUTOUR Philippe	04/11/2024	Conduits d'eaux (pluviales et usées)
Résultat amiante		
Présence d'amiante		

PRELEVEMENT : P003

Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
Commune de Coarrazze	Commune de Coarrazze 9533 04.11.24	RDC - Façades Est et Nord Façades lourdes y compris poteaux - Façades Est et Nord
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
LE TUTOUR Philippe	04/11/2024	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs
Résultat amiante		
absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P004

Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
Commune de Coarrazze	Commune de Coarrazze 9533 04.11.24	RDC - Façades Ouest et Sud Façades lourdes y compris poteaux - Façades Ouest et Sud
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
LE TUTOUR Philippe	04/11/2024	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs
Résultat amiante		
absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P005

Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
Commune de Coaraze	Commune de Coaraze 9533 04.11.24	1er - Façade Nord Éléments associés aux façades - Façade Nord
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
LE TUTOUR Philippe	04/11/2024	Conduits de ventilation
Résultat amiante		
Présence d'amiante		

PRELEVEMENT : P006

Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
Commune de Coaraze	Commune de Coaraze 9533 04.11.24	RDC - WC Logements 1 et 2 Menuiseries extérieures - Fenêtres
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
LE TUTOUR Philippe	04/11/2024	Joints de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)
Résultat amiante		
absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P006

Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
Commune de Coaraze	Commune de Coaraze 9533 04.11.24	RDC - WC Logements 1 et 2 Menuiseries extérieures - Fenêtre
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
LE TUTOUR Philippe	04/11/2024	Peintures décoratives
Résultat amiante		
absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P007

Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
Commune de Coarrazze	Commune de Coarrazze 9533 04.11.24	RDC - Façades Sud et Nord Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich - Façades Nord et Sud
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
LE TUTOUR Philippe	04/11/2024	Peintures des bardages
Résultat amiante		
absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P008

Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
Commune de Coarrazze	Commune de Coarrazze 9533 04.11.24	RDC - Entrée Logements 1 et 3 Menuiseries extérieures - Porte d'entrée
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
LE TUTOUR Philippe	04/11/2024	Peintures décoratives
Résultat amiante		
absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P009

Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
Commune de Coaraze	Commune de Coaraze 9533 04.11.24	1er - Façades Nord-Ouest et Sud Menuiseries extérieures - Garde-corps
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
LE TUTOUR Philippe	04/11/2024	Peintures décoratives
Résultat amiante		
absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P010

Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
Commune de Coaraze	Commune de Coaraze 9533 04.11.24	RDC - Entrée-Logement 2 Menuiseries extérieures - Porte d'entrée
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
LE TUTOUR Philippe	04/11/2024	Peintures décoratives
Résultat amiante		
absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P011

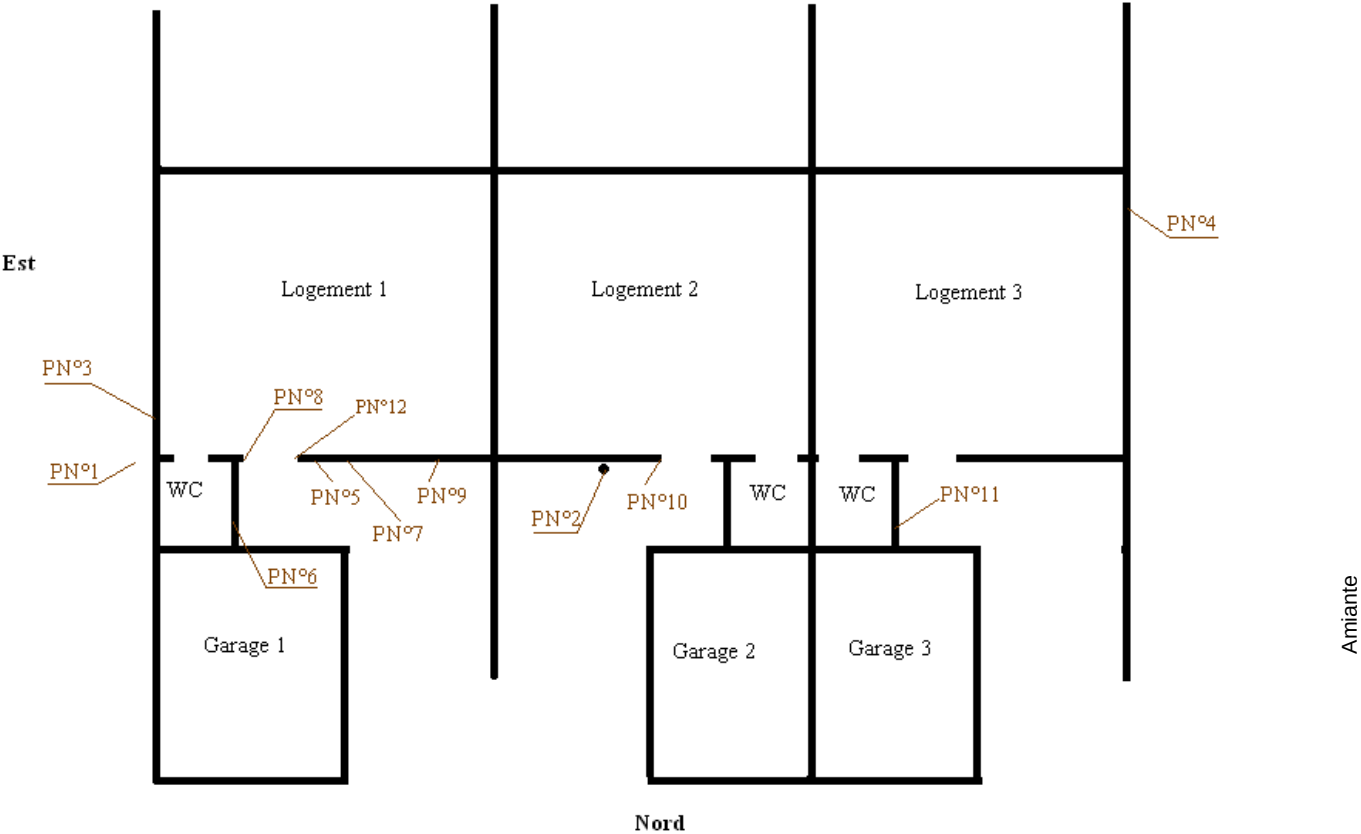
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
Commune de Coaraze	Commune de Coaraze 9533 04.11.24	RDC - WC Logement 3 Menuiseries extérieures - Fenêtre
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
LE TUTOUR Philippe	04/11/2024	Joints de mastic de vitrage
Résultat amiante		
absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P011		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
Commune de Coarrazze	Commune de Coarrazze 9533 04.11.24	RDC - WC Logement 3 Menuiseries extérieures - Fenêtre
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
LE TUTOUR Philippe	04/11/2024	Peintures décoratives
Résultat amiante		
absence d'amiante		

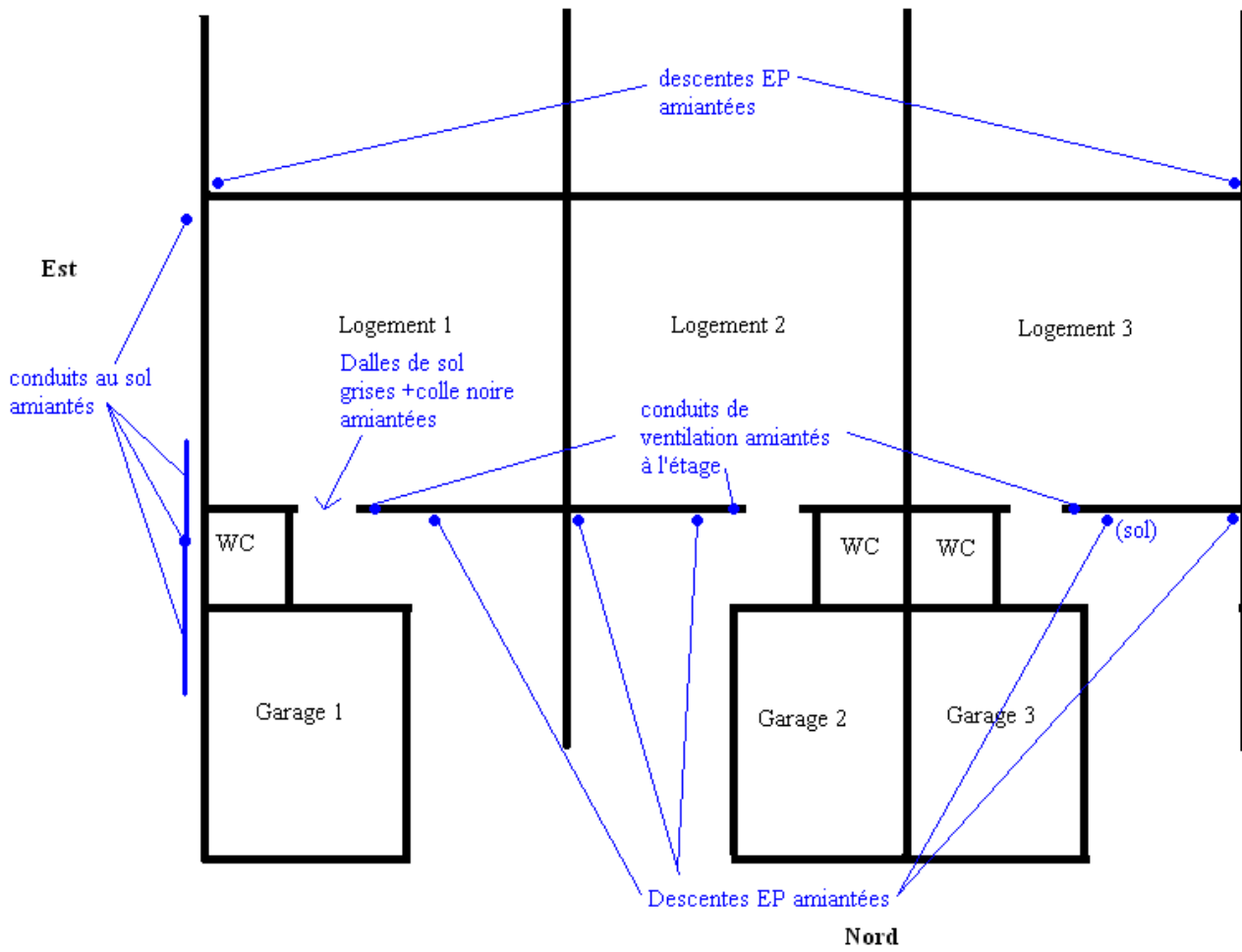
PRELEVEMENT : P012		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
Commune de Coarrazze	Commune de Coarrazze 9533 04.11.24	RDC - Entrée Logement 1 Revêtements de sols - Plancher
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
LE TUTOUR Philippe	04/11/2024	Dalles de sol grises +Colles bitumineuses
Résultat amiante		
Présence d'amiante		

ANNEXE : Plans et/ou Croquis

Cartographie des prélèvements



Cartographie des matériaux et produits contenant de l'amiante



ANNEXE : Certificat de compétence



Certificat N° C0218

Monsieur Philippe LE TUTOUR

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 20/11/2023 au 19/11/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Amiante avec mention	Certificat valable Du 01/07/2022 au 30/06/2029	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 01/10/2022 au 30/09/2029	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 01/10/2022 au 30/09/2029	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 01/10/2022 au 30/09/2029	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable Du 01/10/2022 au 30/09/2029	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique.



Date d'établissement le dimanche 01 septembre 2024

Marjorie ALBERT



*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.*

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17 rue Borel - 81100 Castres
Tél. : 05 63 73 06 13 - www.qualixpert.com
SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 453 037 832 00018

ANNEXE : Attestation d'assurance

ATTESTATION D'ASSURANCE



Allianz Responsabilité Civile Activités de Services

Allianz IARD dont le siège social est situé, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense, atteste que :

AESTIMO ET AQUITAINE EXPERTISE

8, rue des anciens Combattants
65270 Saint-Pe-de-Bigorre
Siret : 84927315600018

est titulaire d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrit sous le n°**53714223**.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 – 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Diagnostics réglementaires du Dossier de Diagnostic Technique avant vente/location

- Constat de Risque d'exposition au plomb (CREP)
- Etat relatif à la présence de termites
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Etat des risques et pollution (ERP)
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante

Autres diagnostics réglementaires

- Certificat de décence (SRU)
- Loi Carrez
- Diagnostic acoustique
- Etudes thermiques
- Etat parasitaire (vrillettes, lyctus, etc)
- Diagnostic Technique Amiante (DTA)
- Audit énergétique
- Contrôle visuel amiante – Diagnostic amiante avant travaux/démolition norme NFX46-020 sans

préconisation de travaux

- Recherche de plomb avant travaux/avant démolition
- Et ce dans les limites suivantes :

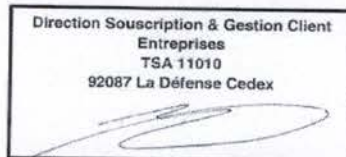
Montant de la garantie de Responsabilité Civile Professionnelle : 500 000 EUR par année d'assurance dans la limite de 300 000 EUR par sinistre

La présente attestation, valable du **01/07/2024** au **30/06/2025**, a pour objet d'attester de l'existence d'un contrat. Elle ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz IARD au-delà des conditions et limites du contrat auxquelles elle se réfère.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite. Etablie à

Lyon, le 01/07/2024

Pour Allianz IARD



Allianz I.A.R.D.
Entreprise régie par le Code des assurances
S.A. au capital de 991.967.200 euros

Siège social
1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense Cedex
542 110 291 R.C.S. Nanterre

Amiante

ANNEXE : Procès verbaux d'analyse

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-KC-108835-01

Date d'émission de rapport : 09/11/2024 2:55

Page1/4

Dossier N° : 24K036564

Date de réception : 07/11/2024

Date d'analyse : 08/11/2024

Référence dossier Client:A24/164 Commune de Coarraze 3,Rue Joliot Curie 64800 Coarraze

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	N°1 / Façade Est -sol / conduit enterré	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP * / K2NB	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
002	N°2 / Façades Sud et Nord / descentes eaux pluviales	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP * / K2NB	4 / 4 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile, riébeckite-amiant (crocidolite) *
003	N°3 / Façades Nord et Est / enduits	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET * / UGT2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
004	N°4 / Façades ouest et Sud / enduits	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET * / UGT2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
005	N°5 / façade Nord (bardage bois -Etag) / conduit de ventilation	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP * / K2NB	1 / 1 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
006	N°6 / Fenêtres WC logements 1 et 2 / mastic+peinture					

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures ,CS 60134

33172 Gradignan, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 5840

Portée disponible sur

www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-KC-108835-01 Date d'émission de rapport : 09/11/2024 2:55 Page 2/4
 Dossier N° : 24K036564 Date de réception : 07/11/2024 Date d'analyse : 08/11/2024
 Référence dossier Client: A24/164 Commune de Coarraze 3, Rue Joliot Curie 64800 Coarraze

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau de type peinture (marron) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET * / UGT2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
007	N°7 / Façades Nord et Sud - Bardage bois - Etage / Lasure	Matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur fibreux de type bois, copeaux (marron)	MET * / UGT2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
008	N°8 / Porte d'entrée Logements 1 et 3 / peinture	Matériau de type peinture (beige)	MET * / UGT2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
009	N°9 / Façades Nord-Ouest-Sud-garde-corps / peinture	Matériau de type peinture (orange) ; matériau semi-dur (marron)	MET * / UGT2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
010	N°10 / Porte d'entrée Logement 2 / peinture	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur fibreux de type bois, copeaux (marron)	MET * / UGT2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
011	N°11 / fenêtre WC Logement 3 / mastic+peinture					

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-KC-108835-01 Date d'émission de rapport : 09/11/2024 2:55 Page 3/4
 Dossier N° : 24K036564 Date de réception : 07/11/2024 Date d'analyse : 08/11/2024
 Référence dossier Client: A24/164 Commune de Coarraze 3, Rue Joliot Curie 64800 Coarraze

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau de type peinture (vert) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET * / UGT2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau semi-dur fibreux de type bois, copeaux (marron)	MOLP * / K2NB	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-MOLP-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-KC-108835-01

Date d'émission de rapport : 09/11/2024 2:55

Page4/4

Dossier N° : 24K036564

Date de réception : 07/11/2024

Date d'analyse : 08/11/2024

Référence dossier Client:A24/164 Commune de Coarraze 3,Rue Joliot Curie 64800 Coarraze

**Nathan Pouquette**

Technicien Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures ,CS 60134

33172 Gradignan, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840Portée disponible sur
www.cofrac.fr

AESTIMO & AQUITAINE EXPERTISE

Monsieur Philippe LE TOUTOUR

8 rue des anciens combattants

65270 ST PE DE BIGORRE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-KC-113809-01

Date d'émission de rapport : 04/12/2024 2:57

Page1/2

Dossier N° : 24K039686

Date de réception : 02/12/2024

Date d'analyse : 03/12/2024

Référence dossier Client:A24/164 Commune de Coarraze 3,Rue Joliot Curie 64800 Coarraze

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	N°12 / Entrée -Logement Est / dalles de sol grise+colle noire	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris) (foncé)(i)	MET * / U3GB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *
		Matériau de type colle bitumineux (noir)	MOLP * / RJL4	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Observation(s) couche(s)

(i) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-MOLP-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures ,CS 60134

33172 Gradignan, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 5840

Portée disponible sur

www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-KC-113809-01 Date d'émission de rapport : 04/12/2024 2:57 Page2/2
Dossier N° : 24K039686 Date de réception : 02/12/2024 Date d'analyse : 03/12/2024
Référence dossier Client:A24/164 Commune de Coarrazze 3,Rue Joliot Curie 64800 Coarrazze

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (μm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.



Nathan Pouquette
Technicien Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures, CS 60134

33172 Gradignan, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

